

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2023-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 Mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87440 LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 mars deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud,, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Pierre Pataud délégation à Pierre Hachin, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

Secrétaire de séance : Richard Simonneau

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental au titre des CTD : GRVC 2023.

Monsieur le Président explique qu'à l'occasion du transfert de la voirie, la CLECT s'est prononcée pour un coût de transfert du GRVC à 0,37 € du m linéaire. Le Conseil Départemental quant à lui subventionne le mètre linéaire à hauteur de 0,37 €.

Compte tenu de ces éléments, le budget annuel moyen de travaux s'élève à environ 328 568,00 € HT.

Le budget de travaux de GRVC pour 2023 s'élève potentiellement à 352 086,00 € HT maximum, soit un abondement de la CC Ouest Limousin de 23 518,00 € HT.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à présenter un dossier de demande de subvention auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD, au titre du GRVC 2023, pour un montant prévisionnel de travaux de 352 086,00 € HT,

- **DIT** que le marché subséquent devra comporter des clauses sociales afin d'être en conformité avec le dispositif départemental mis en place dans ce domaine.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD